

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
ET DE PREVENTION DU
Pôle chimique sud de Toulouse**

Comité Local d'Information et de Concertation

30 juin 2008

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la CLIP du 17 décembre 2007
- Bilan 2007 des activités de l'établissement ISOICHEM
- Point sur l'avancement du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) de ISOICHEM
- Questions diverses

Un tour de table est organisé au début de la réunion suite à des changements importants dans la composition du collège « collectivités territoriales » notamment.

M. MAHENC, président de la CLIP, interpelle les représentants du Grand Toulouse sur le problème récurrent de l'accès des camions au chemin de la Loge.

Mme BELAUBRE, déléguée chargée de l'environnement à la mairie de Toulouse, souhaite récupérer l'ensemble des demandes écrites sur ce sujet afin de le traiter. Les pièces lui sont transmises par la DRIRE suite à la réunion.

1. Approbation du compte-rendu de la CLIP du 17 décembre 2007

M. FAVARD de l'association AVPRI, souhaite corriger les propos relatifs aux zones de dangers qui lui sont attribués à la page 7 du CR. Une proposition de modification sera transmise à monsieur le Président de la CLIP pour intégration dans le CR.

Mme VITTECOQ du Collectif « Plus Jamais ça », souhaiterait que les délais de transmission des CR aux membres de la CLIP soient plus courts afin de pouvoir valider leur contenu plus aisément.

2. Bilan 2007 des activités de l'établissement ISOICHEM

La présentation est réalisée par **M. LECOMTE**, directeur du site SME (SNPE Matériaux Energétiques). La présentation power point est en ligne sur le site internet de la DRIRE Midi-Pyrénées.

En préambule, **M. LECOMTE** indique que la société SME a succédé à la société ISOICHEM sur le site de l'Ile du Ramier depuis le 1^{er} avril 2008.

DIAPÔ 1 : PREVENTION DES RISQUES

M. LECOMTE énumère les différentes actions réalisées en 2007 sur le site en terme de sécurité : formation continue des équipiers d'intervention, formations HSE réalisées pour l'ensemble du personnel, investissements HSE...

DIAPO 2 : BILAN SGS 2007

M. LECOMTE cite les différentes actions réalisées en 2007 dans le cadre de la sécurité.

- ED complémentaire pour la fabrication du MAPO sur l'atelier F1 : **M. LECOMTE** précise que le MAPO est un liant utilisé dans la fabrication de propergols civils et militaires et qui favorise l'homogénéité de la poussée des engins. Les principales matières premières sont le POCl_3 et le Toluène.
- CHSCT : **M. LECOMTE** précise que les réunions du CHSCT ont lieu trimestriellement.
- Indicateurs en amélioration en 2007 : **M. JEAN**, responsable Sécurité/Environnement du site SME précise les termes de TF1 et TF2 :
TF1 = nbre d'arrêt de travail supérieur à 3 jours par million d'heures travaillées
TF2 = nbre d'arrêt de travail inférieur à 3 jours par million d'heures travaillées

DIAPO 3 : REX INCIDENT HCL DU 11 JUIN 2007

M. LECOMTE revient sur les actions de réduction du risque réalisées sur le site suite à l'incident du 11 juin 2007.

M. LECOMTE précise que le dernier exercice POI a eu lieu le 25/06/2008.

DIAPO 4 : NOUVELLES ACTIVITES DE LA PLATE-FORME 2007

M. LECOMTE présente les nouveaux locataires de la plate-forme de l'île du Ramier :

- LOBIAL qui stocke des matières premières ;
- SOLVIONIC, chercheur et développeur de solvants ionisants ;
- MEPI consortium INPT/industries pour le développement et l'industrialisation de technologies innovantes.

Débat

a) Société LOBIAL

Le débat sur l'activité de LOBIAL est très fourni. L'assistance aimerait bien comprendre pourquoi cette entreprise est venue s'installer sur le site de SME, quels sont les produits stockés et où se situent les installations de fabrication de cette société. **M. FAVARD** souhaite également connaître les dispositions prévues en cas de sinistre sur le site loué par LOBIAL.

M. LECOMTE précise, en préalable, qu'aucune activité de formulation n'est réalisée sur le site de SME. Le bâtiment loué par la société LOBIAL ne contient que des produits conditionnés en petits contenants. Les matières premières stockées sont essentiellement des produits biodégradables et des essences naturelles. Cette activité n'est pas classable au titre de la législation sur les installations classées.

Les questions du choix de la localisation de l'activité de stockage sur le site de SME et de la localisation des installations de fabrication devront être posées au principal intéressé. **M. LECOMTE** ajoute que cette plate-forme présente l'avantage d'être sécurisée (site gardienné) tout en étant au cœur de la ville de Toulouse.

En préalable à l'arrivée d'un nouveau locataire sur le site de SME, **M. LECOMTE** précise qu'une charte hygiène / sécurité / environnement est signée. Elle impose une entraide mutuelle, l'utilisation des moyens de lutte incendie du site et l'obligation pour les locataires de se conformer aux règles de sécurité du site. Tous les ans, des exercices incendie sont réalisés en collaboration avec les différentes sociétés locataires.

Mme LIBOUREL, Mairie de Toulouse, demande quelle est la procédure en cas d'inondation. **M. LECOMTE** indique que la procédure mise en place pour les activités de la société SME s'étend aux sociétés locataires.

Mme DOUCET, du Collectif « Plus Jamais ça », demande si les composants des produits que stockent les locataires peuvent être connus. **M. LECOMTE** indique que la liste des produits stockés sur le site est mise à jour régulièrement par la société LOBIAL et transmise à SME. Il en est de même pour les deux autres sociétés SOLVIONIC et MEPI.

Mme LANGE se demande comment sont vérifiées les informations communiquées par LOBIAL. **M. LECOMTE** précise que des audits, en règle générale planifiés au minimum tous les trimestres, sont réalisés auprès des sociétés locataires. Ponctuellement, **M. LECOMTE** réalise des audits inopinés.

M. PONTUS, Mairie de Toulouse, exprime sa crainte de créer sur le site de SME, une juxtaposition de stocks de produits en tout genre, qui échapperaient à toute réglementation pris séparément mais qui, par leur effet cumulatif, pourraient engendrer des risques importants.

M. LECOMTE indique que le suivi de l'évolution des sociétés locataires (évolution des effectifs, des rotations de livraison...) peut permettre de contrôler cela. Actuellement, par exemple, la société LOBIAL ne reçoit qu'une petite camionnette de produits par semaine. On parle seulement de kg en ce qui concerne les produits les plus dangereux classés sur le site. Ces quantités sont négligeables par rapport aux activités de la société SME. Par ailleurs, l'impact des effets dominos réciproques entre les sociétés présentes sur la plate forme de l'île du Ramier est examiné régulièrement lors de la révision des études de dangers remises à la DRIRE.

b) société SOLVIONIC

M. LECOMTE précise que les produits utilisés par cette société sont à 80% constitués d'eau. 10 % des produits stockés sont de la soude liquide et 5 % des dérivés du sucre.

c) MEPI

Ce consortium regroupe les sociétés SME, Pierre Fabre Médicaments, SANOFI, CORNING, Libragène, ainsi que l'INPT, l'INSA de Toulouse, le Laboratoire de Génie Chimique et l'Université Paul SABATIER. Leur installation sur le site de SME leur permet de travailler dans des laboratoires de taille industrielle et sécurisés.

Conclusions

Pour conclure, devant les nombreuses interrogations des membres de la CLIP, **M. MAHENC** propose que les 3 sociétés soient conviées lors d'une prochaine réunion afin d'apporter toutes les informations nécessaires sur leurs activités.

DIAP0 5 : EVOLUTION DE L'ACTIVITE TE

M. LECOMTE précise l'impact du changement d'exploitant sur les activités du site.

Ce changement d'exploitant n'a entraîné ni modification de l'encadrement ni diminution de personnel. Le site recentre ses activités sur les activités liées à la propulsion spatiale. Dans ce cadre, les ateliers N1 et N2, spécialisés dans la chimie fine, ont été mis sous cocon depuis le 31 mars 2008. L'autorisation d'exploiter ces 2 ateliers reste valable durant 2 ans. Dans ce laps de temps, leur redémarrage éventuel devra faire l'objet d'un dossier instruit par l'administration.

DIAP0S 6 ET 7 : PRESENTATION DE SME

M. LECOMTE présente la société SME (CA, salariés, implantations, clients...)

3. Point sur l'avancement des PPRT

Mme CESCON, DIRE Midi-Pyrénées, rappelle que les études de dangers réalisées dans le but de l'élaboration du PPRT ont été remises par SME entre juillet et octobre 2007. L'analyse réalisée par la DIRE a abouti à un courrier demandant des compléments daté du 14 février 2008. Des échanges ont eu lieu avec l'exploitant sur ces compléments et ceux-ci devraient être fournis prochainement par SME. La prescription du PPRT ne pourra être réalisée que lorsque l'ensemble des compléments auront été remis et acceptés par la DIRE. Il serait souhaitable de prescrire le PPRT à l'automne.

La procédure d'élaboration du PPRT, qui sera reprise dans l'arrêté préfectoral de prescription, précise les membres associés à cette démarche et prévoit la tenue de réunions d'association. Une réunion pourrait avoir lieu d'ici fin 2008 pour présenter les premiers travaux (notamment la carte des aléas).

La CLIP est membre associé de droit dans les procédures d'élaboration du PPRT. Il est donc nécessaire de désigner des membres de la CLIP qui représenteront l'ensemble de la CLIP lors des réunions d'association.

Suite à leur candidature et sur proposition du Président, les associations AVPRI, Collectif « plus jamais ça » et Comité Croix de Pierre seront les représentants de la CLIP dans la procédure d'élaboration du PPRT.

Les associations souhaiteraient avoir accès aux études de dangers avant la tenue de la 1^{ère} réunion relative au PPRT. La DIRE indique que tout document public en sa possession est consultable sur demande dans ses locaux. Toutefois les études de dangers de SME étant en cours d'analyse, elles ne pourront être communiquées qu'à l'issue de leur acceptation par la DIRE.

Mme LANGE souhaite connaître les différents phénomènes dangereux et le périmètre de prescription du PPRT afin de mesurer l'impact de celui-ci sur les projets urbanistiques de la ville de Toulouse (notamment ceux liés au Cancéropôle).

Mme CESCON répond que le périmètre n'est pas encore connu puisque l'analyse des études de dangers a fait l'objet de demandes complémentaires relatives notamment aux phénomènes dangereux pouvant avoir potentiellement des effets à l'extérieur du site. Il faudra donc attendre le projet d'arrêté de prescription.

4. Questions diverses

Mme VITTECOQ indique que les membres de la Délégation Générale pour l'Armement présents lors de la dernière réunion de la CLIP le 17 décembre 2007, s'étaient engagés à présenter lors d'une prochaine réunion les résultats de l'étude détaillée des risques et les choix retenus pour réhabiliter le site.

M. MAHENC dit essayer depuis quelques temps d'obtenir un entretien avec le nouveau préfet pour connaître l'état d'avancement de ce chantier et souhaiterait pouvoir organiser une réunion de la CLIP sur ce sujet avant la fin de l'année 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance, il est 19 h 30.

Présents :

Mme BELAUBRE Elisabeth, Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse
M. BOUTELOUP, Mairie de Toulouse
M. CAPDECOMME, CFE-CGC
Mme CESCOON Caroline, DRIRE
M. CHEVALLIER Henry, COPRAE
Mme CROVISIER Maryline, DRIRE
Mme DOUCET Geneviève, Collectif « Plus jamais ça »
M. DELANDE François, CHSCT du site (entreprises sous-traitantes)
M. FAVARD Yves, AVPRI
M. GUIGNARD Philippe, CHSCT du site (entreprises sous-traitantes)
M. HENRY Michel, UMINATE
M HORTES, Pierre FABRE médicaments
M. JEAN Alain, responsable sécurité/environnement SME
Mme LANGE Régine, Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse
M. LECOMTE Loïc, directeur, SME
Mme LIBOUREL Nathalie, Mairie de Toulouse
M. LLORCA Jean-Louis, Conseil Général
M. MAHENC Jean, Président de la CLIP
M. MARROT Thierry, représentant CHSCT SME
M. MASSOU Michel, suppléant, Comité quartier Croix de Pierre
M. PONTUS, Mairie de Toulouse
Mme PY Dominique, Mairie de Toulouse
Mme REAL Lucienne, Comité quartier Croix de Pierre
M. ROYER Jean Marc, Service chargé Inspection TEF
M. TESSIER Alain, Mairie de Toulouse
Mme VIGUIER Rachel, transcripteur itinérant, société SASSEC
Mme VITTECOQ Sophie, Collectif « Plus jamais ça »

Excusés :

M. CIEKANSKI Alain, les Amis de la Terre
Mme FRAYSSINET Rose, les Amis de la Terre